



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 14/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D - 2020/394

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

**Musée des Beaux-Arts de Bordeaux - Partenariat
avec l'Opéra National de Bordeaux dans le cadre de
l'Année Britannique. Avenant. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2020/54 du 2 mars 2020, le Musée des Beaux-Arts et l'Opéra National de Bordeaux ont validé leur collaboration dans le cadre d'une programmation culturelle croisée autour de deux expositions consacrées à l'art britannique, en partenariat avec le Bristol Museum & Art Gallery et le musée du Louvre.

La situation sanitaire due à la pandémie de Covid19 a conduit au report de ces deux expositions de novembre 2020 à octobre 2021. La programmation culturelle croisée entre les deux établissements doit donc être modifiée pour tenir compte de ces nouvelles dates.

Un avenant à la convention de partenariat initiale a été établi en ce sens afin de redéfinir les engagements respectifs des deux établissements.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter la modification de cette convention de partenariat ;
- Signer l'avenant avec l'Opéra National de Bordeaux et tous les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la ville de Bordeaux
Et
l'Opéra National de Bordeaux

Dans le cadre des expositions d'art britannique
présentées de novembre 2020 à octobre 2021
au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

AVENANT N°1

Entre les soussignés

La ville de Bordeaux, représentée par M. Pierre Hurmic, Maire, agissant en vertu de la délibération n°
en date du , validée en Préfecture le

Ci-après dénommée « **La ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts** ».

ET

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux représentée par son Président, Monsieur
Dimitri Boutleux, habilité aux fins des présentes par la délibération n°2020 du
Conseil d'Administration, en date du
Domiciliée : Place de la Comédie - BP 90095 - 33025 Bordeaux Cedex
Licences d'entrepreneur de spectacle n° L-R-20-003763 / 3764 / 3765 / 3767

Ci-après dénommée "**L'Opéra**"

Ci-après dénommées communément « Les parties ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE – objectif commun

Riche d'une intéressante collection d'œuvres britanniques et installé au cœur de la ville de Bordeaux, jumelée avec Bristol, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux projette deux expositions consacrées à l'art britannique, en partenariat avec le Bristol Museum & Art Gallery et le musée du Louvre, du 12 novembre 2020 au 17 octobre 2021.

L'Opéra National de Bordeaux accueillant très régulièrement dans sa programmation, des artistes et des pièces du répertoire britanniques, souhaite dans ce cadre s'associer au Musée des Beaux-Arts.

Cette nouvelle collaboration entre les deux structures vise à susciter des croisements de publics et à renforcer leur communication respective.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements des deux partenaires, la Ville de Bordeaux (le musée des Beaux-Arts de Bordeaux) et l'Opéra National de Bordeaux, dont ce document décrit les principales caractéristiques.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OPERA

L'Opéra National s'engage à :

- Offrir au musée 2 places en 1^{ère} catégorie pour l'opéra *Falstaff*, proposé du 6 mars au 14 mars 2021.
- Mentionner l'*Année britannique* et l'exposition *British Stories*, visible à cette période au musée, dans la communication autour de *Falstaff*: mention et/ou logo sur l'affiche du spectacle, mention sur la fiche spectacle dédiée à l'opéra sur le site internet, dans le programme de salle et dans le dossier de presse.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX-MUSEE DES BEAUX-ARTS

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à :

- Apposer le nom ou le logo de l'Opéra National de Bordeaux sur le flyer de l'Année, ainsi que sur l'agenda semestriel du musée.
- Transmettre 115 contremarques donnant accès à l'exposition et aux visites commentées, à utiliser individuellement (cf modalités de réservation en fonction du contexte sanitaire) lors des visites programmées par le musée pour le grand public (voir agenda du musée).

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour toute la durée de l'évènement soutenu, à compter de la date de signature par les deux Parties et jusqu'à complète réalisation de leurs obligations respectives.

ARTICLE 5 – CONDITIONS GENERALES

Les prestations réciproques telles que décrites dans la présente convention sont estimées équivalentes en valeur et excluent le versement de toute soulte en complément.

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant en respectant un préavis d'un mois. La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux
Pour l'Opéra National de Bordeaux, Place de la Comédie, 33025 Bordeaux CEDEX.

Fait à Bordeaux, le
En deux (2) exemplaires originaux.

Pour la ville

Pour l'Opéra National de Bordeaux

Monsieur Pierre Hurmic
Maire

Monsieur Dimitri Boutleux
Président